

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille quinze, le trente juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation : 27 juillet 2015

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoint
Mmes et MM DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, VIE Myriam, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie,

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte représentée par Mme COGNET Martine
M CANCEL Michel représenté par M Jean Louis GENEVE
M ROCCHI Jérôme

Secrétaire de séance : Mme GASA Marie

Monsieur le Maire donne lecture du Compte-Rendu du Conseil municipal du 25 juin 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2015/7-1 :

TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2015/2016

Madame Martine COGNET, Adjointe au Maire déléguée, informe les membres du Conseil qu'il convient de déterminer les tarifs applicables à la restauration scolaire pour l'année 2015/2016.

Elle propose à cet effet au Conseil :

- la reconduction du contrat conclu avec la société SCOLAREST, préconisée par la Commission R.P.I. récemment réunie, avec une modification des termes relatifs à l'augmentation du grammage des repas.
- la prise en compte de l'augmentation de 0.03 € HT par repas signifiée par cette société portant de 2.37 € à 2.40 € le prix du repas sans la répercuter sur la nouvelle tarification.
- la mise en application, dans un souci d'équité, du quotient familial dans la facturation applicable, en prenant en compte des situations familiales objectivement différentes, comme suit :

Tranche de quotient familial	Tarif de la cantine scolaire
QF < 900 €	2.30 €
900 € < QF < 1 100 €	2.60 €
1 100 € < QF < 1 400 €	2.80 €
QF > 1 400 €	3.00 €

Où l'exposé de Mme Martine COGNET, adjointe au Maire déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ABROGER** les anciens tarifs à compter du 1er septembre 2015,
- **D'ACCEPTER** les propositions énoncées pour l'année scolaire 2015/2016,
- **D'INSCRIRE** au budget communal les recettes correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Délibération N° 2015/7-2 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AUX ECOLES DE ROQUESERIERE ET MONTPILOT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'attribution d'une subvention pour l'école de Roquesérière et de Montpitol voté au budget 2015. Cette subvention est votée sur la base de 50€ par élève et par an.

En ce qui concerne l'école de Roquesérière, au vu de l'effectif croissant au mois de janvier avec l'arrivée de 3 nouveaux élèves, il est proposé au Conseil de voter une subvention supplémentaire de 45 €.

Pour l'école de Montpitol, deux subventions sont attribuées en rapport au nombre d'enfants roquesériérois scolarisés à l'école élémentaire (29 pour l'année scolaire 2014-2015) :

- une subvention de 15 € par enfant ; soit 29 enfants x 15 € = 435 €
- une subvention de 8 € par enfant pour les fêtes de fin d'année ; soit 29 enfants x 8 € = 232 €
- La subvention globale pour l'année 2014-2015 est donc de 667 €. Il est donc proposé au conseil de compléter la subvention de 600 € attribuée lors du budget par une subvention de 67 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire aux écoles de Roquesérière et de Montpitol conformément à la proposition de Monsieur le Maire
- **DE PRENDRE** les crédits nécessaires sur la ligne subventions diverses prévue au budget primitif 2015.

Délibération N° 2015/7-3 :
CREATION D'UN JARDIN PARTAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Madame Martine COGNET, adjointe au Maire déléguée rappelle au Conseil son authentique attachement en matière de développement durable et propose d'engager une action en ce sens par la création d'un jardin partagé.

En effet, la présence d'un espace communal actuellement occupé très partiellement par les enfants de l'école maternelle et de l'ALAE (Accueil de Loisirs associé à l'Ecole) offre la possibilité de créer un espace intergénérationnel délimité et aménagé plus vaste dans le respect de l'environnement, de la cohésion sociale et de la solidarité.

Le Conseil Régional Midi Pyrénées apporte son soutien financier à de tels projets dans le respect de certains critères telles que : la création d'un Comité de Pilotage, l'ouverture à différents publics, la mixité sociale, la réalisation d'équipements, la prise en compte de l'environnement, la démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les différents publics, l'animation et la gestion du site.

Martine COGNET demande au conseil de se prononcer sur le lancement et sur le suivi financier et technique de cette opération.

Où l'exposé de Madame Martine COGNET et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **DE RETENIR** la proposition de Madame Martine COGNET
- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Régional dans le cadre de son programme de « Soutien à la création ou l'extension de jardins partagés en Midi-Pyrénées »

Délibération N° 2015/7-4 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE LA CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL – ANNULE ET REMPLACE

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 juin 2015

Vu la délibération n°6-1 du 25 juin 2015

Considérant la mise à jour des devis établis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- **d'ANNULER ET REMPLACER** par la présente, la délibération n°6-1 du 30 juillet 2015
- **d'AUTORISER** Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants pour la construction de l'atelier municipal :

Lot 1 : TERRASSEMENTS FONDATIONS LONGRINES
Entreprise : FAB construction
Montant du marché : 27 754.00 € HT

Lot 2 : DALLAGE BATIMENT
Entreprise : FAB construction
Montant du marché : 8 127.00 € HT

Lot 3 : GROS OEUVRE
Entreprise : FAB construction
Montant du marché : 5 260.00 € HT

Lot 4 : VANNE PLUVIAL RESEAUX
Entreprise : FAB construction
Montant du marché : 13 028 € HT

Le montant des lots 1 à 4 a été arrondi par l'entreprise à la somme de 50 000 € HT.

Lot 12 : ELECTRICITE CHAUFFAGE ELECTRIQUE
Entreprise : EURL RONCO Robert
Montant du marché : 8 083.10 € HT

Lot 13 : PEINTURES TAPISSERIES
Entreprise : LACOMBE SARL
Montant du marché : 1 257.80 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité d'AUTORISER Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants pour la construction de l'atelier municipal :

Lot 5 : CHARPENTE CONVERTURE BARDAGE ZINGUERIE
Entreprise : MCS Cancel Laurent
Montant du marché : 48 109.93 € HT

Lot 6 : PORTAILS
Entreprise : MCS Cancel Laurent
Montant du marché : 5 420.00 € HT

Lot 8 : SERRURERIE
Entreprise : MCS Cancel Laurent
Montant du marché : 3 979.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de classer comme infructueux les lots 7, 9 10 et 11.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Délibération N° 2015/7-5 :

CHOIX DES OPTIONS A LA CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 juin 2015

Monsieur Daniel TOULON, adjoint au Maire délégué, rappelle au Conseil que lors de la passation du marché de l'atelier municipal, il a été demandé aux entreprises de mettre certains éléments en option : une fosse, des rochettes, le dallage du parking et du garage, une citerne d'eau, l'automatisation du portail, un éclairage extérieur, le chauffage électrique, le téléphone, une kitchenette, un timbre vidoir, un lavabo et une provision de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité

- **DE RETENIR** les options suivantes :

DESIGNATION DE L'OPTION	ENTREPRISES CONCERNEES	COÛT (TTC)
FOSSE	FAB Construction (terrassment)	2 813 €
	MCS (grille)	1 440 €
SOUS-TOTAL		4 253 €
ROCHELLES	FAB CONSTRUCTION (terrassment)	4 018 €
	MCS (garde-corps)	6 278 €
SOUS-TOTAL		10 296 €
ECLAIRAGE EXTERIEUR	RONCO (pose d'appliques)	209 €
SOUS-TOTAL		209 €
TIMBRE VIDOIR	THERMISOL	456 €
ECLAIRAGE LAVABO	THERMISOL (pose applique sur le lavabo)	118 €
	RONCO (éclairage lavabo sanitaire)	82 €
SOUS-TOTAL		200 €
TOTAL		14 958 €

- **DE REPORTER** le choix des options suivantes au prochain conseil : dallage parking, citerne d'eau, chauffage électrique

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Lotissement de Graubielle :** Monsieur Jean Louis GENEVE informe le Conseil que l'aménageur a des premiers contacts concernant la vente de lots.
- **Assainissement :** Le SMEA et le lotisseur sont en pourparlers pour la signature d'une convention d'usage qui permettrait au SMEA d'utiliser, dès sa création, la conduite du lotissement pour l'assainissement collectif du centre du village. Cette convention aura un impact significatif si elle est signée car elle permettrait à la commune de ne pas avoir à financer la mise en place de l'assainissement collectif, ni à payer une subvention d'équilibre auprès du SMEA soit une économie de 65 000 €.
- **Lotissement du Château :** Une réunion avec les propriétaires fonciers est prévue en septembre.
- **Clocher de l'église :** Un rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France est prévu le 14 août afin d'analyser la qualité du clocher de l'église et savoir quelle solution adopter pour sa restauration.
- **Cloches de l'église :** L'entreprise Laumailé, titulaire du marché de restauration des cloches de l'église, a communiqué un document permettant de choisir les fréquences de sonneries et la durée pour des événements (mariage, décès...). Aussi le Conseil se prononce et décide que l'église sonnera les heures et demi-heures et que selon les différents événements la sonnerie pourra durer de 1 à 3 min.
- **Modification statutaire de la communauté de communes :** Monsieur le Maire expose la modification opérée ; il s'agit de la prise de compétence des communications électroniques. Le Conseil est d'accord avec cette modification statutaire.
- **Contrat de territoire :** Les partenaires financiers demandent aux communautés de communes d'annoncer leurs projets ainsi que ceux des communes afférentes sur 5 ans, afin d'étudier les différentes subventions possibles. Aussi la C3G sollicite Roquesérière pour connaître ses projets. Pour ce faire nous nous appuyerons sur le travail que l'ARPE est en train d'établir dans le cadre du programme de la commune.
- **Chemin de salle Haute :** Monsieur Jacques Massou rappelle la nécessité de poser une buse pour permettre l'écoulement des eaux. Le conseil en convient et lui propose de s'occuper de cette intervention avec Grégory SEGUR dès la semaine suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 30/07/2015

Délibération N° 2015/7-1 – Tarification de la restauration scolaire pour l'année 2015-2016

Délibération N° 2015/7-2 – Versement d'une subvention supplémentaire aux écoles de Roquesérière et Montpitol

Délibération N° 2015/7-3 – Création d'un jardin partagé et demande de subvention auprès du Conseil régional Midi-Pyrénées

Délibération N° 2015/7-4 – Attribution du marché de la construction de l'atelier municipal – Annule et remplace

Délibération N° 2015/7-5 – Choix des options à la construction de l'atelier municipal

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 12

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte	ABSENTE	Mme VIE Myriam	
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	
M. CANCEL Michel	ABSENT	Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme	ABSENT
M. SCHOTT Grégory			